

Observatoire de la laïcité de Lozère

Plantation de l'Arbre de la Laïcité Mende le 7 décembre 2012



Intervention de l'OLL

Monsieur le Sénateur Maire, Monsieur le Conseiller général et Maire de Chanac, Monsieur le Conseiller général de Florac, Maire de Vébron, et Monsieur le Conseiller général de Mende Sud, Maire de Saint Bazile, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers amis, je vous remercie pour votre présence à cette manifestation laïque et tout particulièrement je remercie la Commune de Mende et son Sénateur maire Alain Bertrand qui nous permettent aujourd'hui de pouvoir planter cet Arbre de la laïcité.

Je dois tout d'abord transmettre les excuses de Monsieur le Préfet, de Madame la Conseillère régionale, Conseillère générale et Maire du Pont de Montvert qui sera demain à notre Assemblée générale mais était elle aussi prise par ailleurs, aujourd'hui, de Monsieur le Conseiller général et Maire de Saint Chély d'Apcher... et bien d'autres membres de l'OLL ou des Associations constitutives.

La coutume de la plantation du "mai" existe lors des fêtes dès le Moyen Age pour symboliser l'unité de la communauté et persiste encore chez nous après chaque élection. C'est, en effet, avec la Révolution française en 1789 que l'Arbre de la Liberté, "l'arbre au bonnet rouge", va prendre un sens politique. Ce sont d'abord ce que Mona Ozouf appelle les "arbres défis" ou les "mais insurrectionnels", pour reprendre un terme d'époque, qui symbolisent la conquête du pouvoir et de l'espace public par le peuple qui danse et chante autour de l'arbre généralement décoré. Seul un arbre vivant pouvait exprimer la vigueur de la République par sa croissance constante et l'expansion que prenaient ses branches écrit Bernard Richard dans *les Emblèmes de la République*.

L'arbre de la Liberté enraciné sur la place du village, est alors devenu un objet pérenne, comme un monument de pierre ou de bronze, mais vivant. A partir de 1793, il devient "*un des symboles officiels de la République, protégé par la loi*".

Sous le Consulat, les préfets les font abattre, pour rassurer l'Eglise et les notables. A la Restauration, les survivants seront remplacés par des croix expiatrices de cette République honnie.

A partir de juillet 1830 mais surtout de la Seconde République en 1848, les plantations joyeuses, spontanées ou officielles vont reprendre et se multiplier. Après l'éclipse du Second Empire, la République revenue le 4 septembre 1870, les plantations reprendront de plus belle, et très officiellement après janvier 1879, quand triomphe la République des républicains. Est-il nécessaire de rappeler que la dernière grande vague de plantation a eu lieu à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution en 1989 et que l'arbre figure sur les euros de la République française ?

C'est dans cette lignée, j'allais dire dans cette généalogie, qu'il faut situer l'arbre que nous plantons aujourd'hui. La Liberté de 1789 s'est enracinée. La devise de la Seconde République : Liberté, Egalité, Fraternité, a été reprise aux Républiques suivantes même si l'égalitarisme est accusé par certains de niveler par le bas et si la Fraternité a bien du mal parfois à se manifester. Mais c'est avec l'adoption de la loi de 1905, dite loi de Séparation des églises et de l'Etat qu'une

nouvelle valeur s'ajoute à la trilogie républicaine. La Laïcité. Nous espérons que le "Gincko Biloba" essence choisie par notre ami Jean Michel s'adaptera à son environnement, témoignera de la vigueur de nos convictions et portera longtemps ce grand principe.

C'est donc la Laïcité que nous fêtons aujourd'hui. Nous célébrons l'anniversaire de la loi de Séparation des églises et de l'Etat, en plantant l'Arbre de la Laïcité. Cette valeur fondamentale contribue à la spécificité de la République française et notamment en Europe. Une proposition de résolution vient d'être faite à l'Assemblée Nationale pour faire chaque année du 9 décembre, une journée de la laïcité. Ce jour, commémoratif du 9 décembre 1905, le mérite car les moments où les citoyens acquièrent des libertés et des droits nouveaux sont rares.

Nous sommes à deux jours de l'anniversaire du vote de cette loi du 9 décembre 1905. Cette loi "*juste et sage*", disait Jaurès, est une décision souveraine de la représentation nationale, prise en dehors de toute négociation avec l'Eglise : l'émancipation laïque ne fut pas discutée avec la puissance religieuse dominante, mais imposée comme l'un des principes essentiels de notre République.

Elle réalise ce qu'appelait déjà de ses vœux Victor Hugo le 14 janvier 1850, lors de son discours contre la Loi Falloux : "*l'Eglise chez elle, l'Etat chez lui*".

Avec cette loi, la liberté de conscience est accordée à tous les citoyens, qu'ils soient croyants, athées, rationalistes, etc. Par cette loi le pouvoir politique n'a plus à contrôler les affaires internes des Eglises, mais détermine en toute indépendance, les règles de l'exercice public des cultes. Il n'existe plus de ministère des cultes.

En assignant les religions à la sphère privée, en déconfessionnalisant l'Etat, la loi de 1905, anticléricale, au bon sens du terme, parce que refusant qu'un groupe particulier quel qu'il soit, impose ses vues à l'ensemble de la communauté politique, n'est pas pour autant antireligieuse. Elle est laïque. C'est-à-dire qu'elle vise le bien commun par la tolérance, le respect de l'autre et la liberté de conscience.

Il est essentiel de rappeler ce principe de laïcité, devenu constitutionnel, de notre République. Selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent les principes qui s'imposent à tous. Lors du précédent quinquennat, les discours présidentiels notamment du Latran et de Riyad mais aussi des manifestations religieuses déplacées, ont constitué une violation de la neutralité de l'Etat, par celui-là même qui avait fonction de la défendre. Mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, il portait atteinte à la laïcité de la République.

A la fin de la Première guerre mondiale, Georges Clemenceau, président du Conseil, au nom de la loi de 1905, interdisait à tout représentant de l'Etat d'assister au *Te Deum* donné à Notre Dame de Paris.

Depuis le printemps dernier, nos craintes vis-à-vis du pouvoir se sont certes atténuées mais elles ne sont pas toutes apaisées et il nous appartient de rester vigilants.

Aujourd'hui, des associations parfois se disant apolitiques voire laïques ou en réalité intégristes, ultras catholiques, proches ou relevant de l'extrême droite, des organisations musulmanes qui prônent la création d'un délit de blasphème pour ne citer que celles-là, toutes tentent d'imposer dans la rue, une logique intolérante, obscurantiste, homophobe... Dans le même temps, certains se prévalent du mot "laïque" pour donner libre cours à leur islamophobie ou leur antisémitisme. Le développement de l'intégrisme qui touche toutes les religions conduit à des pressions plus nombreuses et plus fortes, des structures religieuses sur des choix politiques. Cette situation est préoccupante pour tous ceux qui sont attachés à la laïcité de l'Etat.

La laïcité de la République est remise en cause lorsque le président des évêques de France, le président de la Fédération protestante de France, le président de l'Union des organisations islamiques de France et le grand rabbin de France, ensemble, condamnent le mariage gay. Lorsque, ensemble, ils appellent leurs fidèles à manifester publiquement leur foi. Lorsque, ensemble, ils les invitent à occuper la rue et l'espace politique. Alors la loi de 1905 est menacée. Ces religieux veulent dicter sa conduite à la République. En intervenant dans les débats

"de société" et dans l'élaboration des lois qui en découlent, ils sortent les religions de la sphère privée qui est la leur. Comme ils avaient fait échouer la loi sur le grand service public d'éducation nationale en 1984, ils cherchent à imposer leurs conceptions cléricales de la morale (contraception, mariage), de la vie (sida, euthanasie), de la science (biologie) de l'ordre "naturel" des choses. Ce n'est pas seulement la Loi de 1905 qui est bafouée, c'est la République qui est attaquée. C'est la notion même de "vivre ensemble" qui est niée.

La mise en cause du principe constitutionnel de laïcité, indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de Séparation des églises et de l'Etat, la République assure, à chaque citoyen, la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelles que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflit. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destin. C'est pour cela que l'OLL milite pour l'extension de la loi de 1905 à tout le territoire de la République. La laïcité est un principe qui ne doit souffrir aucune exception.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances, et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

Rappelons-le sans cesse, la Laïcité est une notion essentielle pour vivre ensemble dans la société : elle sépare l'espace public et l'espace privé. Elle respecte la liberté de conscience et l'obligation de définir ce qui est commun pour vivre ensemble, nos valeurs, nos idéaux dans la République. La République définit ce qui est commun avec l'épanouissement de la personne, avec l'obligation du respect de l'autre, la responsabilité et même la co-responsabilité de cette laïcité.

On a pu croire, et certains parfois croient encore, qu'en France, le problème de la laïcité était définitivement réglé. Mais le combat pour la laïcité n'est jamais achevé, il est toujours à renouveler : rien n'est jamais acquis. Les exemples ces derniers jours encore en font la démonstration

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère rappelle ces lignes extraites du texte de présentation adopté lors de sa création en octobre 2009 :

"La République laïque accueille tous les hommes et toutes les femmes, quelles que soient leurs options spirituelles, à la condition qu'ils acceptent volontairement une loi commune qui fonde leur coexistence et même leur concorde. La sphère publique doit alors être préservée de toute emprise.

La séparation Églises/État est la clé de voûte de la laïcité : la stricte séparation Églises/État est nécessaire, garantie d'impartialité ; la stricte neutralité de l'État lui permet de s'affirmer comme le bien de tous sans préférence, ni discrimination : la Loi de 1905, acte d'auto émancipation de la puissance publique doit être préservée. L'émancipation laïque requiert que les religions cessent d'être impliquées dans la puissance publique, c'est-à-dire nécessite une séparation stricte de deux domaines d'ordre différent..."

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère qui a pour but de veiller au strict respect des principes de la laïcité, mènera dans l'unité la plus large toute action nécessaire pour les défendre, les restaurer, les promouvoir.

C'est pourquoi, il s'opposerait à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. A l'heure où nos concitoyens éprouvent des

difficultés et des inquiétudes croissantes, l'OLL et ses organisations constitutives les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

L'Assemblée générale de l'OLL qui se réunira demain matin Samedi 8 décembre 2012 au centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges, permettra de le réaffirmer. En vous remerciant à nouveau de votre présence et tout particulièrement la Commune de Mende, ses personnels qui ont travaillé dans des conditions météorologiques difficiles, et son Sénateur maire, je vous convie à y participer et à y partager le verre de l'amitié demain en fin de matinée.

Merci et à demain.



Photo www.Mende.fr